L'an deux mille vingt-trois, le 29 juin,
Le Conseil Municipal de la Commune de Faux la Montagne,
Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme MOULIN Catherine, Maire,
Nombre de conseillers en exercice : 11
Date de convocation : 23/06/2023
Présent-es : **Christophe BAUMGARTEN, Alain DETOLLE, Francis HOEZELLE, Catherine LESNES, Olivier MARTIN, Régis MOREL, Catherine MOULIN, Françoise ROMANET, Nathalie VERGEON,**
Absent-es : Victoire BEAUJOU, Noémie SERRU
Pouvoirs : Victoire BEAUJOU à Nathalie VERGEON

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.
M Francis HOEZELLE se propose et est désigné pour assurer ces fonctions.
Secrétaire : **M Francis HOEZELLE**

DCM 2023/39 : Mission complémentaire de la SCIC L'Arban sur le projet de construction de logements locatifs à l'écoquartier.

La SCIC L'Arban a réalisé une mission sur le projet de construction de logements locatifs sociaux à l'écoquartier sur un terrain communal de 2104 m2 cessibles (terrain aménagé et viabilisé). L'étude a permis de répondre aux questions suivantes :
- Quel programme de logements? quelles typologies de logements adaptés à la population actuelle?
- Quelle approche économique du programme immobilier? Quels prix de sortie compatibles avec les prix du logement social? Quels prix de sortie "acceptables" pour les acteurs impliqués?
- Quel choix de réalisation? régie? opérateur public?

Cette mission arrive à son terme et sera présentée à l'automne prochain aux financeurs potentiels d'un tel programme.

La commission qui a travaillé sur ce projet souhaite solliciter L'Arban pour un complément d'étude et se doter ainsi d'un rapport rédigé et illustré, permettant de présenter l'historique de la politique d'accueil sur la commune et la naissance de l'opération des logements locatifs sociaux. Ce rapport doit devenir un document de présentation, de sensibilisation et de communication du projet à destination des partenaires potentiels et des futurs financeurs.

Le devis proposé par la SCIC L'Arban se monte à 3000,00 € HT soit 3600,00 € TTC. Le Parc Naturel Régional de Millevaches peut être sollicité pour apporter une aide financière à ce travail complémentaire.

Le conseil, après avoir débattu, décide de valider à l'unanimité, la proposition de devis de la SCIC L'Arban et charge Madame la maire de solliciter d'une part une aide du PNR de Millevaches pour ce dossier ainsi que de le soumettre le projet à d'autres financeurs.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
06 JUIL. 2023
SOUS-PREFECTURE D'AUBUSSON

Faux-la-Montagne le 30 juin 2023
La maire ,
Catherine MOULIN

MAIRIE DE FAUX LA MONTAGNE (Creuse)